

n'ayant pas été attachés d'une manière exclusive à deux des écoles.

Deuxième observation. — Ils ne comprennent pas les indemnités payées aux ecclésiastiques chargés uniquement de l'enseignement religieux et aux personnes enseignant seulement le chant près de l'une ou de l'autre école. —

Les indemnités de logement renseignées ci-dessus ont été payées à 4 membres du personnel, savoir : à l'institutrice laïque près de l'école de Luxembourg, aux deux instituteurs près de l'école de Wiltz, et à l'instituteur près de l'école de Larochette. —

Logement. — Des logements ont été fournis à 6 membres du personnel, savoir : à l'instituteur et à l'institutrice près des écoles de Remich, à l'instituteur et à l'institutrice près des écoles d'Esch-sur-l'Alz., à l'instituteur près de l'école de Petange, et à l'instituteur près de l'école de Vianden.

Un de ces logements a laissé beaucoup à désirer.

Les 6 religieuses près de l'école de Luxembourg étaient logées dans leur couvent ; elles ne touchaient pas d'indemnité de logement.

B. Écoles primaires proprement dites publiques.

1. Nombre, division, répartition des écoles.

Le pays possédait 728 écoles primaires proprement dites publiques, 2 de plus que pendant l'année scolaire 1886—1887.

Observation. — Dans ce chiffre sont comprises 4 écoles entretenues par l'État : 1° les deux écoles, l'une de garçons, l'autre de filles, établies près des prisons et du dépôt de mendicité à Luxembourg ; 2° les deux écoles mixtes près de l'orphelinat à Luxembourg.